

ALERTE SUR LES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Lettre ouverte aux décideurs politiques et institutionnels bretons et nationaux

Pour un maintien de la qualité des soins, de l'accompagnement et des conditions de travail

Nous, signataires de cette Lettre ouverte, faisons part à l'ensemble des décideurs politiques et institutionnels bretons et nationaux de **nos immenses inquiétudes** face à la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires de la région Bretagne. **Nos craintes liées à l'attractivité de nos emplois et à leur pérennité s'accompagnent d'un large sentiment d'injustice et de manque de considération, dans un contexte de mobilisation de crise inédite et solidaire.**

LA MOBILISATION SANS FAILLE D'UN SECTEUR EN PLEINE EVOLUTION

Tout au long de la crise Covid-19, notre secteur s'est mobilisé solidairement afin de **préserver les prises en charge des patients et l'accompagnement des publics vulnérables** : personnes âgées, en situation de handicap, en situation d'exclusion, enfants et majeurs protégés...

Historiquement, notre secteur est dynamique et se réajuste au gré des besoins sociaux en développant des projets innovants, au plus près des populations. Toujours en mouvement, il réinterroge les parcours professionnels et participe à la création de nouveaux métiers. Notre attractivité est donc un enjeu crucial pour la pérennité globale du système de santé et plus largement la cohésion sociale et économique dans une société en pleine évolution.

A titre d'exemple, chaque emploi non pourvu à domicile se traduit en moyenne par six personnes non accompagnées et non soignées. En l'absence de mesures fortes, ce seront des milliers de personnes fragilisées qui seront sans réponse, pour une catastrophe sanitaire et sociale sans précédent.

DES ELEMENTS D'ALERTE RENFORCES PAR DES REVALORISATIONS INEQUITABLES

Le SEGUR de la santé a suscité beaucoup d'espoirs en consacrant des efforts inédits d'investissement vers l'hôpital et les EHPAD, et de revalorisation de ces professionnels. En ne consacrant pas les sommes annoncées vers ces secteurs, et en excluant les autres champs de la santé, **le SEGUR a malheureusement exacerbé les difficultés de l'ensemble de notre secteur**. Nous avons atteint désormais un seuil d'alerte extrêmement préoccupant :

- Décrochage des salaires, diminution du pouvoir d'achat, fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés.
- Difficultés sans précédent à recruter, remplacer et fidéliser des professionnels qualifiés.
- Dégradation du climat social, mouvements de grève risquant de se généraliser.
- Tensions entre les professionnels du soin et de l'accompagnement.

En raison de l'accroissement des postes non couverts et d'une continuité de service devenant impossible à assurer, des dégradations et interruptions de prises en charge et d'accompagnements sont à déplorer : jusqu'à 10 % de places laissées volontairement vacantes en EHPAD, recentrage sur les actes de la vie quotidienne au détriment de la vie sociale des personnes, annulation de séjours adaptés, suppression dans certains cas de 20 % des tournées d'aides à domicile, etc.

UN PLFSS 2022 DECONNECTE DES ATTENTES DES ACTEURS

En mai dernier, nous avons nourri des espoirs autour de l'« accord de méthode Laforcade », qui visait à étendre la revalorisation salariale au social et médico-social. **C'est donc avec stupeur que nous découvrons le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, qui ne reprend que très partiellement les mesures prévues. Ce signal délétère risque de bloquer le dialogue social**, alors même qu'une démarche accélérée vers un nouveau champ conventionnel étendu vient d'être lancée par les acteurs concernés, comme ils s'y étaient engagés dans le cadre de l'accord Laforcade.

IL EST ESSENTIEL ET URGENT D'AGIR. C'EST POURQUOI NOUS COMPTONS FERMEMENT SUR UN ENGAGEMENT POLITIQUE RESPONSABLE ET RAPIDE AFIN :

1. **Que les engagements pris dans le cadre du Ségur soient mis en œuvre, notamment pour tous les établissements et services secteurs sanitaires et médico-sociaux éligibles à cette mesure (sans oublier les EPHAD et les services à domicile relevant de la fonction publique territoriale).**
2. **Qu'il soit mis un terme aux iniquités de traitement entre catégories de salariés et entre secteurs d'activités du champ de la santé dans sa définition globale (social, médico-social et sanitaire).**
3. **Que tous les leviers dont chacun dispose soient activés afin de mettre en œuvre un soutien réel à l'attractivité de notre secteur et de ses métiers.**